

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

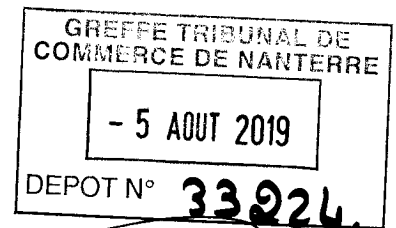
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 05521

Numéro SIREN : 400 149 647

Nom ou dénomination : KEYRUS

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2019 sous le numéro de dépôt 33224



IV – COMPTES ANNUELS

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2018

ACTIF	31/12/2018			31/12/2017	
	Brut K€	Amortissements et provisions K€	Net K€	Net K€	K€
Actif immobilisé	71 615	4 008	67 607	52 849	
Immobilisations Incorporelles	11 974	1 418	10 556	8 976	
Immobilisations Corporelles	6 050	2 541	3 509	3 263	
Immobilisations Financières	53 592	50	53 542	40 610	
Actif circulant	91 204	2 419	88 784	84 656	
Clients et comptes rattachés	32 835	1 519	31 315	27 867	
Autres créances	48 909	900	48 009	49 237	
Créances sur cession d'immobilisation			-	-	
Valeurs mobilières de placement	1 627		1 627	1 705	
Disponibilités	5 229		5 229	3 482	
Comptes de régularisation	2 604		2 604	2 363	
Frais d'émission d'emprunts à étaler	606		606	164	
Ecart de conversion Actif	826		826	610	
TOTAL ACTIF	164 251	6 428	157 824	138 279	

PASSIF	31/12/2018		31/12/2017	
	K€	K€	K€	K€
Capitaux propres	49 706	49 248		
Capital	4 319	4 319		
Primes d'émission	20 853	20 853		
Primes de fusion	89	89		
Réserve légale	432	432		
Réserve spéciale pour actions	408	408		
Report à nouveau	23 143	17 966		
Amortissements Dérogatoires	5	3		
Résultat de l'exercice	456	5 177		
Provisions pour Risques et Charges	5 235	5 072		
Dettes	102 868	83 950		
Emprunts et Dettes Financières	46 124	32 561		
Fournisseurs et Comptes Rattachés	18 692	19 881		
Dettes fiscales et sociales	20 073	22 566		
Autres Dettes et comptes de régularisation	17 980	8 942		
Ecart de conversion Passif	15	10		
TOTAL PASSIF	157 824	138 279		

COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2018

En K€	Montants	
	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'Affaires	100 923	95 902
Autres Produits	17 197	17 161
Total Produits d'exploitation	118 120	113 063
Achats de marchandises	8 087	7 769
Achats et Autres Services Externes	35 567	29 492
Impôts et Taxes	2 486	2 578
Charges de Personnel	68 085	64 374
Dotations aux Amortissements et Provisions	3 763	4 672
Autres charges d'exploitation	680	949
Total Charges d'exploitation	118 668	109 834
Résultat d'Exploitation	- 547	3 229
Résultat Financier	1 181	1 130
Résultat Courant	634	4 358
Résultat Exceptionnel	- 1 516	- 532
Impôt sur les bénéfices	1 338	1 351
RESULTAT NET	456	5 177

KEYRUS

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

(Montants exprimés en K€ sauf mention contraire)

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2018 a connu une croissance organique de l'activité moins soutenue qu'en 2017 même si elle reste, avec un CA en croissance de +5,2%, tout à fait honorable.

L'effort d'investissement, tant en hommes et compétences, qu'en outils, s'est poursuivi en 2018 dans la continuité des efforts entrepris les années précédentes.

Le résultat d'exploitation prend en compte les effets de la poursuite des investissements en matière d'innovation, de R&D et dans le recrutement de nouvelles compétences. La croissance continue atteste de la pertinence de l'offre de services et du positionnement de Keyrus.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément au Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016, le Règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 et aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices...

...et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, financiers, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes sociaux ont été établis en tenant compte du contexte actuel de reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. La valeur des actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et de fonds commercial (ou « malis techniques ») suite à des fusions.

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt).

En conformité avec le règlement ANC N° 2015-07, les malis techniques résultants des opérations de fusions et opérations assimilées, ont été affectés en fonds commercial. Ils ont une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité limitée sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale. Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel. Le taux d'actualisation retenu est de 9,5%.

Les éléments constitutifs des malis de fusion, tels que définis précédemment, ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

Les frais de développement sont activés s'ils respectent les 5 critères le permettant :

- Coût individualisé et mesuré de manière fiable
- Faisabilité technique de fabrication de produit ou du procédé
- Intention de produire et commercialiser ou d'utiliser
- Existence d'un marché ou d'une utilisation interne générant des ressources
- Existence de ressources suffisantes pour mener à bien le projet (techniques et financières)

La totalité des frais de développement capitalisés représente un montant total de 792K€. Ils seront amortis sur 5 ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie estimée. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- | | |
|---|----------------|
| - Agencements, installations techniques | 8 ans linéaire |
| - Matériel de transport | 4 ans linéaire |
| - Matériel de bureau & informatique | 5 ans linéaire |
| - Mobilier | 8 ans linéaire |

2.4 Participations et autres titres

Les titres de participation détenus par la société sont enregistrés à leur coût historique d'acquisition ou de souscription. Les titres sont évalués à la clôture de l'exercice à leur valeur d'utilité sur la base de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (cf § 2.2).

Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur historique, des approches alternatives de valorisation, telle que les comparables du secteur, sont analysées avant de décider s'il y a lieu de déprécier tout ou partie de la valeur comptable des titres.

2.5 Actions propres

Les actions propres **Keyrus** sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement, à leur coût historique. Elles sont évaluées à la clôture de l'exercice sur la base de la moyenne des 20 derniers cours de bourse. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque cette valeur est inférieure au coût historique.

2.6 Actions Gratuites

L'assemblée générale du 22 mai 2018 a donné une autorisation au Conseil d'administration d'émettre des actions gratuites au profit des salariés de la société. Lors du Conseil d'administration du 24 septembre 2018, deux plans d'actions ont été arrêtés et portent respectivement sur 35.000 actions gratuites pour le plan AGA 2018-2 et 25.000 actions gratuites pour le plan AGA 2018-1.

Les 25.000 actions gratuites du Plan AGA 2018-1 se répartissent en deux tranches, une première de 20.000 actions et une seconde de 5.000 par année sous condition de la présence du bénéficiaire au 31 octobre 2019 pour la première tranche et au 31 octobre 2020 pour la seconde.

Les 35.000 actions gratuites du Plan AGA 2018-2 seront attribuées définitivement sous condition de présence du bénéficiaire au 31 octobre 2019.

La charge comptabilisée est de 12 K€ en 2018.

2.7 Evaluation des créances

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

2.8 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. La différence résultant de cette évaluation est inscrite en écart de conversion actif et/ou passif.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes latentes résultant de la conversion en euros sont évaluées en tenant compte des couvertures à terme et enregistrées en « provision pour risque de change ».

2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût historique. Cependant, les moins-values latentes, résultant de la comparaison entre leur coût historique et leur cours de clôture, font l'objet d'une provision pour dépréciation à la clôture de l'exercice.

2.10 Indemnités de départ à la retraite

La société n'a pas comptabilisé le montant de son engagement en matière de départ à la retraite. Compte tenu de l'âge moyen du personnel, la société considère que le montant de ses engagements à ce titre n'est pas significatif. En revanche, la provision calculée pour les comptes consolidés est précisée dans les engagements hors bilan.

2.11 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance et le montant sont incertains.

2.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé à plus de 90% de prestations de services. Deux types de prestations sont facturés :

- Prestations en mode projet : comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base du nombre de jours passés.
- Prestations au forfait : le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'avancement par les coûts. En fin d'exercice, en fonction de l'avancement, la société constate, soit des factures à établir, soit des produits constatés d'avance. Les éventuelles pertes à terminaison sont comptabilisées en provisions pour risques dès leur identification.

2.13 Frais d'émission des emprunts

La société a opéré un changement de méthode comptable concernant la comptabilisation des frais d'émission d'emprunts à compter du 1er janvier 2016. Keyrus a décidé d'appliquer la méthode préférentielle, à savoir l'étalement des frais sur la durée d'emprunt.

Les frais d'emprunt liés au nouvel emprunt sont de 606K€, amortis sur 6 ans, soit 4K€ sur l'année 2018.

Les frais d'emprunt liés à l'ancien emprunt ont été 100% amortis sur 2018 (164K€).

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des valeurs brutes

RUBRIQUES	31/12/2017	Fusion	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2018
Immobilisations incorporelles*	10 083		1 891	0		11 974
Immobilisations corporelles	5 090		960	0	0	6 050
	15 173	0	2 851	0	0	18 024

*dont 9.132 K€ de mali technique de fusion et de fonds commerciaux.

Les acquisitions incorporelles de l'année sont essentiellement relatives – via la production immobilisée - aux différents projets informatiques entrepris pour moderniser KEYRUS (Sécurisation de son SI, 1ère phase de Salesforce) d'une part et accélérer son processus d'innovation (projet Noveva & Omniflow) d'autre part. Ces projets seront mis en service après 2018.

Les acquisitions corporelles sont-elles liées à la poursuite des investissements de modernisation des locaux du siège et leurs équipements.

Variation des amortissements

RUBRIQUES	31/12/2017	Fusion	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	1 107		311		-0	1 418
Immobilisations corporelles	1 827		714		-0	2 541
	2 934	0	1 025	0	-0	3 959

3.2 Immobilisations financières

RUBRIQUES	31/12/2017	Fusion	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2018
Titres de participation	30 435		8 865	-5		39 295
Dépôts et cautions versés	2 605		8 980	-9 262		2 323
Créances rattachées	4 692		14	-1 658		3 048
Prêts	3 429		5 521	-24		8 926
	41 160	0	23 380	-10 948	0	53 592

Concernant ce poste, plusieurs événements notables sont intervenus au cours de l'exercice écoulé :

- L'acquisition en novembre des titres MY BCG propriétaire de l'activité de conseil LYNX, désormais intégrée à Keyrus, pour un montant total de 6,4M€.
- La conversion d'un prêt à Keyrus Canada en capital sous la forme d'un rachat de titres, d'une part, pour un montant de 845K€, et la participation à une augmentation de Capital, d'autre part, pour 666K€.
- Le rachat d'une partie des titres des minoritaires de Keyrus Mangement pour 369K€,
- Le rachat de titres de Keyrus Israël pour 282K€,
- Une prise de participation minoritaire dans MyBrain Technologies pour 150K€.

3.3 Etat des créances et dettes

Etat des créances

En millier d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	32 835	32 835	0
Personnel, organismes sociaux, Etat	33 846	10 461	23 385
Groupe et associés, divers	14 930	14 930	0
Autres	133	133	0
Charges constatées d'avance	2 604	2 604	0
TOTAL GENERAL	84 348	60 962	23 385

Les créances à plus d'un an sont essentiellement composées des crédits d'impôt recherche et CICE à recevoir.

Etat des dettes

En millier d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	46 124	27 729	18 394	4 897
Groupe et associés	9 537	9 537	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	18 692	18 692	0	0
Personnel, organismes sociaux, état	20 073	20 073	0	0
Autres dettes	2 239	2 239	0	0
Dettes sur immobilisations	40	40	0	0
Produits constatés d'avance	6 163	6 163	0	0
TOTAL GENERAL	102 868	84 474	18 394	4 897

Les autres dettes sont essentiellement composées de la dette vis-à-vis du factor et de l'étalement de la franchise de loyers.

Variation des dettes financières

RUBRIQUES	31/12/2017	Fusion	Augmentation	Remboursement	Autres (Reclassements)	31/12/2018
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	22 561	-	32 889	9 321	4	46 124
Comptes courants groupe et d'actionnaires	10 000	-	4 231	2 120	2 574	9 537
	32 561	-	37 120	11 441	2 579	55 661

Les emprunts au bilan de la société sont constitués de :

- **Crédit syndiqué** : Nouvel emprunt bancaire en date du 18 décembre 2018 pour un montant de tirage maximum de 50M€.
 - Solde au 31 décembre 2018 : 16,3M€ (dont 14M€ consacrés au financement des acquisitions et 2,3 au financement des CAPEX)
 - Durée de l'emprunt : 5 ans
 - Remboursement semestriel
 - Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + marge de 1,38 à 2,25 selon le ratio de covenant R1 atteints.
 - Ratios financiers :
 - R1 : Le rapport de son endettement financier net consolidé sur l'EBITDA consolidé demeure inférieur entre 1,5 et 2,5 sur la durée des obligations.
 - R2 : Le rapport de son endettement financier net consolidé sur ses capitaux propres consolidés demeure inférieur à 0,9 sur la durée des obligations.

- **Prêt Croissance Internationale** auprès de BPI France en date du 8 février 2016 pour un montant de 5M€ :
 - Solde au 31 décembre 2018 : 4,25M€
 - Durée de l'emprunt : 7 ans
 - Remboursement en 20 versements trimestriels après 2 ans de différé
 - Taux d'intérêt fixe de 2,42%
 - Aucun ratio financier applicable

- **Crédit Renouvelable** en date du 18 décembre 2018 pour un montant de 15M€ :
 - Solde au 31 décembre 2018 : 15M€
 - Durée de l'emprunt : renouvelable par mois/trimestre ou semestre.
 - Remboursement à chaque échéance.
 - Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + marge de 1,38 à 2,25 selon le ratio de covenant R1 atteints (voir supra).

Les autres variations des emprunts et dettes concernent essentiellement les comptes courants factor et les financements auprès de BPI des crédits d'impôt-recherche (CIR), des crédits d'impôt pour la compétitivité emploi (CICE).

Produits à recevoir et charges à payer

Le montant des produits à recevoir se décompose comme suit :

Produits à recevoir	31/12/2018	31/12/2017
Factures à établir clients	8 939	6 340
Organismes sociaux- soldes débiteurs		
Etat	18	
Avoirs à recevoir	119	936
TOTAL Produits à recevoir	9 076	7 276

Le montant des charges à payer se décompose comme suit :

Charges à payer	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21	40
Fournisseurs factures non parvenues	4 844	3 622
Dettes fiscales et sociales	10 107	10 156
Disponibilités, charges à payer		27
Avoirs à établir	715	487
TOTAL Charges à payer	15 687	14 333

3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées d'actions propres et se détaillent comme suit :

BANQUE	Nature	Quantité au 31/12/2018	Valeur comptable	Valeur boursière
Actions Propres		1 463 863	1 627	6 661
Total valeur mobilières de placement			1 627	6 661

3.5 Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Produits constatés d'avance		6 163
Maintenance revendues		3 210
Prestations sur projets au forfait		2 953
Charges constatées d'avance	2 604	
Loyers et charges locatives		
Charges financières précomptées		
Maintenances revendues		
Autres	2 604	
Total	2 604	6 163

3.6 Provisions

RUBRIQUES	31/12/2017	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2018
Provisions pour risques	5 072	3 165	-2 766	-236	5 235
Provisions sur comptes clients	1 350	411	-242		1 519
Provisions sur immobilisations financières	550		-500		50
Provision pour dépréciation des VMP	0				0
TOTAL GENERAL	6 971	3 576	-3 508	-236	6 803

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges sont constituées essentiellement:

- Provisions pour risques clients, garantie et perte à terminaison projets 1 809 K€
- Provisions pour risques divers, risques sociaux et litiges prud'homaux 2 587 K€
- Provision pour perte de change 826 K€

Passifs éventuels :

Dans le cadre de ses activités courantes, la société peut intervenir dans des domaines sensibles tels que la banque ou la santé. Dans ces domaines d'activité, la nature des travaux que conduisent les équipes de la société peuvent conduire à des litiges suite à une défaillance opérationnelle de ces équipes. Dans ce contexte, il existe des situations commerciales de nature potentiellement précontentieuses, qui peuvent être qualifiées de passifs éventuels, mais que la norme comptable française ne permet pas de provisionner. La société rappelle que la qualité de service de ses équipes est suivie par des procédures de contrôle interne et reconnue par le marché et, par ailleurs, que l'ensemble de ses activités sont couvertes par ses contrats d'assurance professionnelle.

3.7 Variation des capitaux propres et composition du capital social

RUBRIQUES	31/12/2017	Variation	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat N-1	31/12/2018
Capital	4 319				4 319
Prime d'émission	20 853				20 853
Prime de fusion	89				89
Réserve légale	432				432
Réserve spéciale pour actions	408				408
Amortissements Dérogatoires		5			5
Report à nouveau	17 966			5 177	23 143
Résultat	5 177		456	-5 177	456
TOTAL CAPITAUX PROPRES	49 245	5	456	0	49 706

Le capital social est composé comme suit au 31 décembre 2018 :

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital au début de l'exercice	17 277 870	0,25 €
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	17 277 870	0,25 €

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

ACTIVITES	31/12/2018		31/12/2017	
Ventes de marchandises et de licences	10 361	10%	10 107	11%
Prestations de services	90 562	90%	85 795	89%
TOTAL Chiffre d'Affaires	100 923	100%	95 902	100%

Le chiffre d'affaires est réalisé auprès d'une clientèle de Grands Comptes.

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Autres Produits	17 197	17 161
TOTAL Autres Produits d'Exploitation	17 197	17 161

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement constitués :

- de transferts de charges correspondant à la refacturation de prestations de service aux autres sociétés du groupe,
- de la Production Immobilisée liée aux projets capitalisés précédemment mentionnés.
- et au crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre de 2018.

4.2 Résultat financier

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et autres produits financiers	213	224
Dividendes reçus	1 621	1 500
Reprises sur provisions financières	1 110	927
Produits de cessions des Titres	23	26
Gains de change	32	204
Autres produits financiers	136	199
Total produits financiers	3 135	3 080
Intérêts et charges assimilées	726	734
Dotation aux provisions financières	994	1 168
Charges de cession des titres	63	9
Perte de change	61	39
Autres charges financières	110	
Total charges financières	1 954	1 950
Total Résultat financier	1 181	1 130

La société a perçu un dividende de 1,5M€ versé par sa filiale **Absys-Cyborg** et 121K€ reçus de **Medqualis**.

Les Reprises sur provisions financières concernent les écarts de conversion sur prêts et comptes courants pour 610K€ et les titres de Keyrus Canada pour 500K€.

Les autres produits financiers proviennent essentiellement de la rémunération des prêts participatifs et comptes courants accordés aux filiales de la Société.

La dotation aux provisions provient de la provision pour perte de change.

4.3 Résultat exceptionnel

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7	8
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5	820
Reprise sur provisions et transferts de charges	50	30
Total produits exceptionnels	62	858
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 572	727
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	5	530
Dotations exceptionnelles	1	133
Total charges exceptionnelles	1 577	1 390
Total Résultat exceptionnel	- 1 516	- 532

Les autres produits exceptionnels correspondent essentiellement aux prix de cession des immobilisations.

Les charges exceptionnelles correspondent aux VNC des immobilisations cédées et aux coûts de licenciement de certains salariés.

4.4 Impôts

Keyrus est tête de l'intégration fiscale composée de la société **Absys-Cyborg** depuis le 1er janvier 2001. Dans le cadre de cette intégration, les relations entre la société et la société tête de groupe sont régies par une convention dont le principe général est le suivant :

Toutes les dispositions de la présente convention ont pour principe commun que, durant son appartenance au groupe résultant du régime de l'intégration fiscale mis en place entre la société tête de groupe et la filiale, celle-ci se trouve, dans toute la mesure du possible, dans une situation identique en actif, passif, charges, produits, risques et prérogatives à celle qui aurait été la sienne en l'absence du groupe fiscal.

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
IS	- 13	
Crédit impôt formation apprentissage		
Economie d'IS liée à l'intégration fiscale	1 351	1 351
Produit net d'impôt sur les sociétés	1 338	1 351

Le montant des déficits reportables s'élève à 38.8 M€ au 31 décembre 2018.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectifs

Effectifs	31/12/2018	31/12/2017
Opérationnels	807	757
Administratifs	215	188
Total effectif	1 022	945

5.2 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération totale des mandataires sociaux s'est élevée à 801K€.

5.3 Engagement hors bilan :

Engagements reçus	31/12/2018	31/12/2017
Crédit syndiqué	33 676	13 700
Facilités de caisse	-	4 500
Ligne SGF (financement non utilisé)	5 546	4 630
Ligne BPI France (financement non utilisé)	1 907	3 446

Engagements donnés	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour retraites	707	663
Garantie donnée Crédit du Nord		-
Engagements de Loyers	19 885	23 509
Garantie donnée à CGA	8 263	6 861
Garantie donnée à Itau	1 125	1 259
Garantie donnée à Safra	1 125	1 259
Garantie donnée à Bradesco	-	94
Garantie donnée à Santander Brésil	-	-
Garantie donnée à Santander Espagne	150	150
Garanties données à la BANQUE DU CANADA	481	500

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1 Tableau des filiales et participations

Filiales détenues à plus de 50%

Exprimé en milliers d'€	Capital social	Autres capitaux	Capitaux propres	Quote part	valeur comptable des titres détenus		Prêts et cautions consentis non remboursés	Chiffre d'affaires de la période	Résultat opérationnel de la période	Dividendes encaissés
					Brute	Nette				
Principales filiales détenues à plus de 50%										
Keyrus Management	1 200	2 007	3 207	95%	1 674	1 674	-	10 057	1 045	-
Kadris Group	1 800	-874	926	100%	1 515	1 515	-	-	22	-
Kadris Consultants	38	534	571	100%	-	-	-	3 438	1	-
Keyrus Canada Inc	2 941	-1 512	1 429	100%	2 496	2 496	3 048	4 920	569	-
Keyrus Suisse	130	-1 167	-1 037	100%	32	-	-	969	-119	-
Keyrus Belgium	125	2 826	2 951	100%	5 999	5 999	-	25 868	1 034	-
Keyrus Luxembourg	31	-967	-936	100%	-	-	-	596	-108	-
Keyrus Espagne (Etica Software)	29	565	594	100%	2 545	2 545	-	7 192	245	-
Keyrus do Brazil (Etica Do Brazil)	418	404	822	100%	4 298	4 298	2 402	23 185	1 246	-
Keyrus Maurice	40	-67	-27	100%	95	95	-	128	-11	-
Keyrus Limited	11	-1 088	-1 078	70%	7	7	-	288	-104	-
Keyrus Chine	512	33	546	100%	-	-	-	4 397	364	-
Equinox	48	1 916	1 963	100%	79	79	-	3 229	809	-
Keyrus Tunisie	0	1 748	1 748	68%	-	-	-	1 232	-19	-
Keyrus Israël	2	724	726	100%	283	283	-	674	-1	-
Vision BI	1	785	786	51%	-	-	-	6 591	428	-
Vision BI USA	0	-275	-275	100%	-	-	-	1 388	-441	-
Keyrus Capital Markets	100	103	203	95%	95	95	-	942	336	-
Keyrus Biopharma Belgium	100	-327	-227	100%	1 115	1 115	-	13 107	-275	-
Keyrus Biopharma Tunisie	16	346	362	90%	-	-	-	278	154	-
Absys - Cyborg	1 000	9 841	10 841	100%	9 667	9 667	-	54 465	5 255	1 500
Absys - Cyborg Belgique	19	507	526	100%	-	-	-	1 502	260	-
BIPB Group Limited	3	-9	-6	100%	1 331	1 331	-	-	-2	-
BIPB LLC US	8	199	207	100%	-	-	-	247	-48	-
Keyrus UK	4	-2 777	-2 774	100%	-	-	-	4 985	-390	-
BIPB SARL	1	-3	-2	100%	-	-	-	-	-	-
Keyrus Biopharma Innovation	50	-181	-131	100%	50	50	-	460	-168	-
Keyrus Middle East DMCC	12	185	196	100%	12	12	-	-	95	-
Keyrus Management Regions	100	106	206	99%	81	81	-	2 983	319	-
Keyrus Management Belgique	103	786	890	51%	-	-	-	7 002	275	-
Keyrus Talents	0	-5	-5	100%	-	-	-	431	-2	-
Medqualis	1	765	766	55%	243	243	-	2 504	558	121
Up Génération	0	-1 457	-1 457	100%	-	-	-	1 033	149	-
Younicorn	40	-480	-440	50,01%	-	-	-	339	-561	-
CloudJungle.io	10	-0	10	55%	6	6	-	-	-	-
Financière MyBCG	7	6 332	6 338	86%	6 403	6 403	4 295	-	-0	-
Keyrus Colombie	43	634	677	100%	49	49	-	2 882	570	-
Keyrus Data Maroc	27	-5	22	60%	16	16	-	-	-5	-
Keyrus Hong Kong	11	-1 088	-1 078	70%	7	7	-	288	-104	-
Keyrus Singapour	31	-179	-148	100%	32	32	-	625	-100	-
Keyrus USA	85	1 256	1 341	77%	65	65	-	8 698	1 137	-
Oconsulting LTDA	58	907	965	51%	283	283	-	3 697	847	-
Oconsulting SEP	0	538	538	51%	-	-	-	2 048	575	1

La société **Keyrus SA** est la société consolidante du Groupe.

Les titres de participation détenus par la société sont enregistrés à leur coût historique d'acquisition et de souscription. Les titres sont évalués à la clôture de l'exercice à leur valeur vénale sur la base de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (cf § 2.2). Lorsque cette valeur vénale est inférieure à la valeur historique, des approches alternatives de valorisation, telle que les comparables du secteur, sont analysées avant de décider s'il y a lieu de déprécier tout ou partie de la valeur comptable des titres.

KEYRUS

Société anonyme

155, rue Anatole France

92300 Levallois-Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

KEYRUS

Société anonyme

155, rue Anatole France

92300 Levallois-Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société KEYRUS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KEYRUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires - Contrats à long terme au forfait

Risque identifié

Keyrus propose d'une part une offre de conseil dans les domaines du management et de la transformation des entreprises et d'autre part une offre de conseil, d'intégration et d'évolution des systèmes d'information.

Dans le cadre de son activité et comme indiqué dans la « note 2.12 - chiffres d'affaire » de l'annexe, le groupe exerce son activité au travers de contrats de services au forfait pour

lesquels une partie du chiffre d'affaires et la marge sont reconnus selon la méthode de l'avancement.

La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement des projets liés et aux coûts encourus sur les coûts totaux réestimés périodiquement projet par projet. Dès lors qu'un dépassement des coûts totaux prévisionnels sur la facturation prévue apparaît, il est constitué une provision pour perte à terminaison.

Le montant de chiffre d'affaires et de marge à comptabiliser sur l'exercice et éventuellement de provision pour perte à terminaison à la date de clôture dépend de la capacité de Keyrus à mesurer le nombre d'heures ou coûts encourus sur les projets et à estimer de manière fiable les coûts totaux à engager jusqu'à leur finalisation.

Les coûts à encourir sont revus régulièrement par le management et les chefs de projet. L'avancement des projets significatifs est revu périodiquement par des comités de direction.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et que leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge reconnus dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif du contrôle interne relatif aux contrats à l'avancement.

Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation, faible rentabilité...), nos autres travaux ont consisté à :

- réaliser par sondage des tests de réalité des coûts engagés et de la facturation à la clôture relativement aux projets sélectionnés. Nous avons notamment rapproché les données comptables avec les feuilles de temps des consultants impliqués sur les projets ;
- Rapprocher les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi des projets élaborée par les chefs de projets, avec la comptabilité
- contrôler arithmétiquement le pourcentage d'avancement retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à reconnaître, obtenu en rapportant les coûts engagés aux coûts totaux budgétés pour chaque projet sélectionné ;
- le cas échéant, nous avons vérifié les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats et les jalons techniques restants à attendre.

Evaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation figurant au bilan pour 39 295 K€, représentent 25% du total bilan.

Comme indiqué dans la note 2.4, les titres de participation détenus par la société sont enregistrés à leur coût historique d'acquisition ou de souscription. Les titres sont évalués à la clôture de l'exercice à leur valeur d'utilité sur la base de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur historique, des approches alternatives de valorisation, telle que les comparables du secteur, sont analysées avant de décider s'il y a lieu de déprécier tout ou partie de la valeur comptable des titres.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit, compte tenu de la valeur de ces actifs, de l'importance des jugements de la direction dans le choix de l'approche retenue, des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et taux de croissance appliqués.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons procédé à une revue critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation pratiqués par la société, notamment en :

- vérifiant le caractère effectif des contrôles mis en place par la société pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité de ce processus,
 - appréciant la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées et validées par le conseil d'administration et avec notre connaissance du groupe et de son secteur d'activité ;
 - examinant la fiabilité du processus d'établissement des prévisions en comparant les réalisations passées et les budgets correspondants ;
 - sollicitant nos spécialistes en évaluation pour la revue des taux de croissance et des taux d'actualisation retenus pour les flux de trésorerie projetés ; par référence à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables du même secteur d'activité.
- vérifiant les analyses de sensibilité des valeurs d'utilité effectuées par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Keyrus par l'assemblée générale du 1er décembre 1999 pour le cabinet Deloitte & associés et pour le cabinet RBA.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Deloitte & associés était dans la 20ème année de sa mission sans interruption et le cabinet RBA dans la 20ème année, dont respectivement 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle Interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle Interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle Interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code

de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.
Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre
Indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-la-Défense, le 30 avril 2019

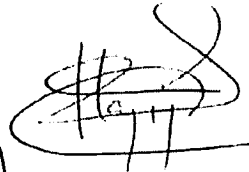
Les commissaires aux comptes

RBA

Deloitte & Associés



ROBERT BELLAÏCHE



Benjamin HAZIZA